

Le présent document, préparé le 22 mai 2012, a pour objet d'aider le lecteur à comprendre les principaux événements financiers et la façon dont ils ont influé sur les activités de la CVMO. Il présente en outre un aperçu des plans de la CVMO pour l'exercice 2012-2013. Des renseignements supplémentaires sur les plans de 2012-2013 sont inclus dans l'énoncé des priorités et le plan stratégique de la CVMO, qui sont accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Certains énoncés du présent document sont prospectifs et sujets à des risques et des incertitudes. Il est possible que la performance financière ou les événements prévus dans ces énoncés diffèrent sensiblement de la performance financière ou des événements réels. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que la performance financière ou les événements divergent des prévisions actuelles sont décrits dans la section consacrée aux risques et aux incertitudes. Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs. La CVMO a fondé ces énoncés prospectifs sur ses perspectives actuelles à l'égard des événements et de la performance financière future. Les lecteurs sont avisés du fait que toute hypothèse, bien qu'elle soit raisonnable au moment de sa publication, ne saurait garantir un rendement futur.

Le présent document doit être lu conjointement avec les états financiers. Les états financiers présentent la performance financière de la CVMO et les données comparatives de 2011 en date du 31 mars 2012, du 31 mars 2011 et du 1^{er} avril 2010, ainsi que les notes afférentes. À moins d'indication contraire, le renvoi à une année, par exemple 2012, se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars de l'année en question. Les facteurs qui ont influé sur les activités de la CVMO en 2012, ainsi que ceux qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur les activités et les rendements financiers futurs, sont décrits dans le présent document.

C'est la première fois que la CVMO prépare ses états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les IFRS exigent que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période. Une estimation comptable est jugée critique si elle nous oblige à émettre des hypothèses sur des questions qui s'avèrent très incertaines au moment de l'estimation, s'il avait été raisonnable d'utiliser différentes estimations pendant la période en cours ou s'il est raisonnablement probable que l'estimation fluctue d'une période à l'autre, ce qui aurait une incidence importante sur notre situation financière, l'évolution de celle-ci ou nos résultats d'exploitation. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examen réguliers. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des attentes de la direction. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examen réguliers. La date du passage de la CVMO aux IFRS était le 1^{er} avril 2010.

Aperçu

La CVMO est une société d'État sans capital-actions responsable de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Les efforts qu'elle déploie pour assurer la protection des investisseurs et promouvoir l'équité et l'efficacité des marchés financiers en Ontario nécessitent un juste équilibre entre, d'une part, faciliter l'accès opportun à l'information cruciale dont ont besoin les investisseurs pour prendre des décisions éclairées et, d'autre part, éviter d'imposer aux participants au marché un fardeau réglementaire indu. À titre de membre des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), la CVMO collabore avec les autres organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières en vue d'améliorer, de coordonner et d'harmoniser la réglementation des marchés financiers du Canada.

La CVMO atteint ses objectifs grâce à divers outils de réglementation, notamment :

- l'imposition d'exigences au moyen de règles et autres instruments de réglementation;
- la prestation de conseils aux participants au marché;
- l'évaluation de la conformité et la prescription de mesures correctives;
- l'application de la loi.

La CVMO est également un tribunal administratif disposant de pouvoirs quasi judiciaires. Des comités composés de commissaires entendent les procédures d'exécution et les contestations de demandes et examinent les demandes de dispense discrétionnaire à l'égard des exigences du droit ontarien des valeurs mobilières. La *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* délèguent certains pouvoirs aux directeurs et à d'autres employés de la CVMO.

Information annuelle sommaire sur trois ans

(en milliers de dollars)	2012*	2011*	2010**
Produits	85 638 \$	72 955 \$	61 466 \$
Charges	91 163	84 584	80 320
Insuffisance des produits sur les charges (avant les recouvrements)	(5 526)	(11 629)	(18 854)
Recouvrement des coûts d'application de la loi	1 139	703	870
Insuffisance des produits sur les charges	(4 387)	(10 926)	(17 984)
Surplus général	13 485	17 872	28 767
Dépenses en immobilisations	1 877	1 321	1 373

* En vertu des IFRS ** En vertu des principes comptables canadiens généralement reconnus

Certaines sommes tirées des états financiers ont été arrondies pour les besoins du présent exposé; toutefois, les pourcentages sont calculés à partir des données des états financiers. Par conséquent, de légères différences de calcul sont possibles. Le cas échéant, elles sont considérées comme étant négligeables.

L'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012 correspond à la première période de préparation du rapport annuel de la CVMO en vertu des IFRS. Les états financiers annuels précédents ont été préparés en vertu des PCGR canadiens. Les données comparatives au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010 ont été rajustées pour qu'elles soient conformes aux IFRS. Un résumé des répercussions de l'adoption des IFRS sur la préparation des états financiers de la CVMO est présenté à la note 21, Passage aux IFRS.

Analyse de la performance financière

Les produits ont augmenté de 12,7 millions de dollars, soit 17,4 %, en raison d'une hausse des droits de participation. Les charges ont augmenté de 6,6 millions de dollars, soit 7,8 %. Les principaux facteurs d'augmentation des charges ont été les coûts relatifs aux salaires et aux avantages sociaux (3,4 millions de dollars) et aux services professionnels (3,3 millions de dollars). La rémunération des employés et les loyers représentent 83,3 % (85,8 % en 2011) des charges (avant les recouvrements).

Conformément à son plan de réduction du surplus, la CVMO a enregistré une insuffisance nette de ses produits par rapport aux charges de 4,4 millions de dollars en 2012 (10,9 millions de dollars en 2011). L'insuffisance était inférieure de 6,0 millions de dollars à celle qui était prévue parce que les produits ont été supérieurs de 5,4 millions de dollars aux prévisions et que les charges ont été inférieures de 681 000 \$ à celles qui étaient inscrites au budget. L'insuffisance des produits de la CVMO par rapport aux charges a été réduite grâce au recouvrement d'une somme de 1,1 million de dollars au titre des coûts d'application de la loi, à la suite de règlements et d'ordonnances. Les recouvrements ont augmenté de 436 000 \$ par rapport à 2011.

Le solde des immobilisations corporelles est demeuré essentiellement inchangé.

Structure tarifaire de la CVMO

Les participants au marché des valeurs mobilières financent les activités de la CVMO au moyen des droits qu'ils lui versent. La structure tarifaire actuelle a été établie en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de l'Ontario en 2003. Lorsque la CVMO a mis en place sa structure tarifaire, elle s'est engagée à réévaluer les droits tous les trois ans. La dernière modification apportée aux règles tarifaires de la CVMO remonte à avril 2010. La structure tarifaire a pour objet de récupérer les coûts de fonctionnement de la CVMO dans le cadre de son mandat tout en préservant sa stabilité financière. Elle exige le versement de « droits d'activité » et de « droits de participation ».

Les droits d'activité sont fixés à un niveau qui correspond à l'estimation des coûts directs en ressources humaines que la CVMO engage pour assurer la prestation des services que lui demandent les participants au marché. La CVMO applique des taux uniformes qui se fondent sur le coût moyen de la prestation du service.

Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par le participant. Les droits de participation sont établis selon une structure progressive. Les droits des émetteurs sont calculés en fonction de leur capitalisation boursière au cours de l'exercice; ceux des personnes ou compagnies inscrites le sont en fonction de leurs revenus. Au fur et à mesure de la croissance d'un participant au marché, ses droits augmentent en franchissant divers échelons.

La CVMO prépare actuellement une règle tarifaire révisée qui devrait entrer en vigueur en avril 2013. La nouvelle règle tarifaire visera les objectifs suivants :

- accroître la prévisibilité des produits de la CVMO au titre des droits;
- améliorer la correspondance entre les droits et les coûts de façon que, dans la mesure du possible, les secteurs qui entraînent des coûts pour la CVMO paient des droits appropriés;
- percevoir des droits qui permettent à la CVMO de s'adapter à l'évolution des marchés et d'investir dans son personnel ou son infrastructure en conséquence,
- élargir la gamme des droits de participation et d'activité afin d'assurer une répartition plus équitable des coûts entre les participants au marché et de mieux tenir compte de l'éventail d'activités qu'entreprend la CVMO.

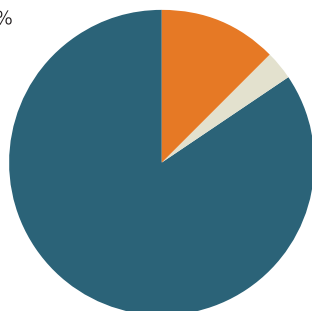
Analyse de résultats de fonctionnement de l'exercice 2012

Produits					
(en milliers de dollars)	% du total 2012	2012	2011	Écart	% d'écart
Droits de participation	84,2	71 694 \$	58 404 \$	13 290 \$	22,8
Droits d'activité	12,6	10 728	11 777	(1 049)	(8,9)
Frais de retard	3,2	2 760	2 386	374	15,7
Total des frais	100,0	85 182	72 567	12 615	17,4
Produits financiers		344	298	46	15,4
Divers		112	90	22	24,4
Total des produits		85 638	72 955	12 683	17,4

Le diagramme 1 indique les produits de la CVMO au titre des droits selon la source :

Figure 1 – Droits de la CVMO par type

- Droits de participation 84,2 %
- Droits d'activité 12,6 %
- Frais de retard 3,2 %



Le rendement plus élevé que prévu des marchés de même que l'augmentation des droits ont eu une incidence positive sur les produits de la CVMO. Les produits de l'exercice ont été de 85,6 millions de dollars, contre 73 millions de dollars en 2011. L'écart est expliqué ci-dessous.

Les droits de participation ont augmenté de 13,3 millions de dollars, soit 22,8 %. En 2012, les droits de participation ont augmenté de 9 % pour les personnes ou compagnies inscrites et de 17 % pour les émetteurs. La différence sur le plan de l'augmentation des droits pour les émetteurs et les personnes ou compagnies inscrites a pour objet de mieux harmoniser les produits provenant de chaque groupe avec son niveau de participation aux marchés financiers de l'Ontario.

Les produits au titre des droits de participation des émetteurs ont été supérieurs de 5,9 millions de dollars en raison de la hausse sur 12 mois de la capitalisation boursière des émetteurs, parallèlement à une augmentation des droits. Les produits au titre des droits de participation des personnes ou compagnies inscrites ont été supérieurs de 7,4 millions de dollars en raison d'une hausse sur 12 mois des revenus des personnes ou compagnies inscrites, parallèlement à une augmentation des droits.

Les droits d'activité ont diminué de 1 million de dollars, ou 8,9 %. Cette baisse est attribuable à une diminution des produits au titre des droits d'activités des émetteurs en raison d'un ralentissement des activités sur les marchés qui ont entraîné une réduction du nombre de prospectus provisoires abrégés, de demandes de dispense et de déclarations de placement avec dispense. Les droits d'activité des personnes ou compagnies inscrites sont demeurés pratiquement les mêmes.

Les droits de dépôt tardif ont été supérieurs de 374 000 \$, soit 15,7 %, à ceux du dernier exercice en raison d'une hausse des dépôts tardifs des états financiers intermédiaires et annuels et des déclarations d'initiés. Cela est probablement attribuable à la réduction, au milieu de l'année 2011, du délai de dépôt des déclarations d'initiés, qui est passé de dix à cinq jours.

Les produits financiers ont augmenté de 46 000 \$, soit 15,4 %, en raison d'une hausse des taux d'intérêt sur une encaisse légèrement supérieure aux prévisions. Le taux moyen de rendement de l'encaisse et des placements s'est établi à 1,2 % (0,9 % en 2011), étant supérieur de 33 % par rapport à 2011.

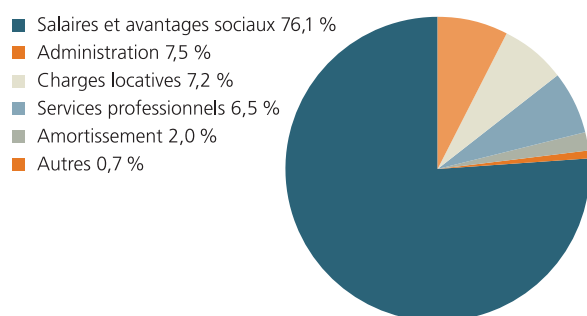
Charges

(en milliers de dollars)	% de 2012 Charges	2012	2011	Écart	% d'écart
Salaires et avantages sociaux	76,1	69 415 \$	66 044 \$	3 371 \$	5,1
Administration	7,5	6 818	6 195	623	10,1
Charges locatives	7,2	6 544	6 526	18	0,3
Services professionnels	6,5	5 920	2 649	3 271	123,5
Amortissement	2,0	1 844	2 729	(885)	(32,4)
Autres	0,7	623	441	182	41,3
Total des charges	100,0	91 163	84 584	6 579	7,8
Montant recouvrés		1 139	703	436	62,0
Total des charges (après recouvrements)		90 025	83 881	6 144	7,3

En 2012, les charges totales (après recouvrements) ont augmenté de 7,3 % pour atteindre 90 millions de dollars (83,9 millions de dollars en 2011).

Les principaux éléments ayant entraîné l'augmentation des dépenses sont décrits ci-dessous :

Figure 2 – Charges de la CVMO par type



Les salaires et avantages sociaux ont augmenté de 5,1 % pour atteindre 69,4 millions de dollars (66 millions de dollars en 2011), ce qui représente 76,1 % (78,1 % en 2011) des charges totales. Les coûts annuels complets des employés embauchés en 2011, ainsi que les coûts résultant de l'embauche de nouveaux membres du personnel ont largement contribué à l'augmentation. Du personnel s'est ajouté pour offrir du soutien au Groupe consultatif des investisseurs de la CVMO, en coordonner les activités et améliorer la rapidité des processus juridictionnels de la CVMO. Du personnel s'est également ajouté à diverses directions en fonction des priorités opérationnelles.

La CVMO mène ses activités dans un marché concurrentiel sur les plans des compétences et de l'expertise dont elle a besoin. La rémunération en vertu du programme de paye variable fondée sur le rendement a augmenté de 394 000 \$. Les augmentations de salaire accordées au début de l'exercice étaient conformes aux lignes directrices du gouvernement, atteignant en moyenne 1,9 %. Elles se sont chiffrées au total à 887 000 \$ (614 000 \$ en 2011). Ces hausses ont été en partie compensées par des économies de 873 000 \$ au titre des salaires et des avantages sociaux qui ont été recouvrés à l'égard du personnel détaché au Bureau de transition canadien des valeurs mobilières. Les indemnités de départ se sont chiffrées à 1,1 million de dollars, en baisse de 346 000 \$ par rapport à 2011.

Les frais administratifs ont augmenté de 10,1 %, pour passer à 6,8 millions de dollars (6,2 millions de dollars en 2011), soit 7,5 % (7,3 % en 2011) des charges totales. Les coûts de formation se sont accrus de 275 000 \$, conséquence d'une intensification de la formation des cadres dans l'ensemble de l'organisme. Les principaux facteurs ayant par ailleurs contribué à cette augmentation comprennent notamment des hausses de 147 000 \$ des coûts de maintenance et de soutien des technologies de l'information et des coûts de la Commission (89 000 \$).

Les charges locatives, qui ont constitué 7,2 % (7,7 % en 2011) des charges totales de la CVMO, sont demeurées pratiquement inchangées.

Les charges au titre des services professionnels se sont accrues de 123,5 %, passant de 2,6 à 5,9 millions de dollars, ce qui correspond à 6,5 % (3,1 % en 2011) des charges totales de la CVMO. Plus des deux tiers de cette augmentation sont attribuables aux charges supplémentaires relatives aux questions d'application de la loi relative aux marchés émergents. L'autre principal facteur ayant contribué à l'augmentation des coûts a été l'initiative de planification stratégique de la CVMO, qui a représenté environ 20 % de cette hausse.

La CVMO est membre des ACVM, qui regroupent les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Les services professionnels comprennent les coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM (attribués en vertu d'une formule), ainsi que la part de la CVMO des coûts de services professionnels engagés dans le cadre des projets conjoints des ACVM. En

2012, les charges des ACVM relatives aux projets conjoints ont augmenté pour atteindre 3 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2011); la part de la CVMO s'est élevée à 1,1 million de dollars (1,1 million de dollars en 2010). Le temps que le personnel de la CVMO a consacré aux projets des ACVM n'est pas inclus dans ces totaux. Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières. Le bureau des systèmes des ACVM gère les relations commerciales des ACVM avec les tiers fournisseurs de technologie. En 2012, la part de la CVMO relative aux frais du secrétariat des ACVM et au bureau des systèmes s'est respectivement élevée à 250 000 \$ (242 000 \$ en 2011) et à 470 000 \$ (405 000 \$ en 2011).

Les coûts d'amortissement sont passés à 1,8 million de dollars (2,7 millions de dollars en 2011), ce qui représente 2 % (3,2 % en 2011) des charges totales de la CVMO. Les charges d'amortissement ont diminué en raison d'une baisse des immobilisations par rapport au dernier exercice, des répercussions du changement de méthode de calcul de l'amortissement à la suite du passage aux IFRS et du changement de méthode d'évaluation de la durée d'utilité du matériel informatique et des applications connexes.

Les autres charges, soit les frais de déplacement et les frais connexes, ont augmenté de 182 000 \$, soit 41,3 %, pour se chiffrer à 623 000 \$ (441 000 \$ en 2011), ce qui correspond à 0,7 % (0,5 % en 2011) des charges totales de la CVMO. En 2012, les frais de déplacement ont augmenté en raison principalement d'une hausse du nombre de déplacements, en ce qui concerne surtout les enquêtes en cours du personnel responsable de l'application de la loi sur les questions liées aux marchés émergents. D'autres déplacements relatifs aux travaux de la CVMO à l'international avec l'OICV et d'autres organismes de réglementation internationaux ont également constitué un facteur important.

Liquidités et situation financière

Instruments financiers

Les instruments financiers qu'utilise la CVMO sont l'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM et l'actif du fonds de réserve, qui sont tous constatés à leur juste valeur. Les créances clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et autres créditeurs et les charges à payer sont constatés au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM et l'actif du fonds de réserve sont détenus dans un compte de dépôt canadien auprès d'une banque de l'Annexe 1 portant intérêt à un taux de 1,75 % inférieur au taux préférentiel.

De l'avis de la direction, la CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ses investissements en raison de leur courte durée et du fait que toutes les opérations se font en dollars canadiens. La concentration du risque de crédit de la CVMO relativement aux créances clients et autres débiteurs est limitée en raison du grand nombre de débiteurs devant des soldes négligeables ainsi que des sommes à recevoir du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de ventes harmonisée (TVH) payée au cours de l'exercice et du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières pour le personnel qui y a été détaché.

Liquidités

En date du 31 mars 2012, la CVMO avait une encaisse de 23,1 millions de dollars (26,5 millions de dollars en 2011), un actif à court terme de 26,8 millions (29,4 millions en 2011) et un passif à court terme de 15,2 millions (13,5 millions en 2011), soit un ratio de liquidité générale de 1,8:1 (2,2:1 en 2011). La CVMO détient des espèces et des titres négociables afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévues en matière de trésorerie.

Lorsque la CVMO a fixé les droits pour la période de trois ans se terminant en mars 2013, elle a prévu une insuffisance au cours de chacun des exercices afin d'éliminer le surplus à la fin de la période. En 2012, la CVMO a enregistré une insuffisance de fonctionnement de 4,4 millions de dollars et le surplus en fin d'exercice a été ramené à 13,5 millions de dollars. En raison de cette insuffisance prévue des produits par rapport aux charges, l'encaisse de la CVMO a diminué de 3,4 millions de dollars, soit 13,0 % en 2012. Les flux de trésorerie découlant des activités ont continué d'être négatifs, entraînant une sortie de fonds de 1,5 million de dollars (7,7 millions en 2011). Les achats d'immobilisations corporelles se sont élevés à 1,9 million de dollars (1,3 million en 2011).

En 2013, la CVMO prévoit une insuffisance de fonctionnement de 6,5 millions de dollars. En mars 2013, le solde de trésorerie devrait diminuer pour atteindre environ 7,8 millions de dollars et le surplus général devrait se situer à 7 millions de dollars.

Chaque année, la CVMO doit surmonter d'importantes difficultés liées aux flux de trésorerie en raison d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Puisque plus de 75 % des produits annuels de la CVMO sont reçus au cours du dernier trimestre de l'exercice et que les charges sont engagées à peu près également tout au long de l'année, il en

résulte des soldes de trésorerie négatifs qui atteignent leur plus haut niveau en décembre de chaque année. Avant 2012, la CVMO gérait cette situation en utilisant son surplus accumulé. En 2012, avec la réduction prévue de ce surplus, la CVMO a dû utiliser la totalité de sa réserve de 20 millions de dollars. Elle a en outre utilisé sa marge de crédit pour la première fois en décembre 2011. En janvier 2012, lorsque la CVMO a reçu la majorité des droits des personnes et des compagnies inscrites, elle a remboursé sa marge de crédit et renfloué la réserve de 20 millions de dollars.

Actuellement, la CVMO a une marge de crédit renouvelable autorisée de 7,5 millions de dollars, qui vient à échéance le 30 juin 2012. Elle a demandé l'autorisation d'une marge de crédit renouvelable de 35 millions de dollars sur 2 ans qui servira à compenser les insuffisances de trésorerie à court terme pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014. La CVMO prévoit qu'il sera nécessaire d'utiliser la marge de crédit à partir de septembre 2012 et que les retraits s'élèveront à environ 20 millions de dollars en décembre 2012. La marge de crédit sera remboursée en janvier 2013.

Grâce au surplus général et au rétablissement prévu de ses facilités de crédit, la CVMO prévoit avoir suffisamment de liquidités pour financer ses activités et ses achats d'immobilisations corporelles.

Produits

La production de revenus demeure une source de risque étant donné que tous les produits de la CVMO sont fonction de l'activité des marchés financiers. Le degré de variation des produits de la CVMO en fonction des fluctuations des marchés est plus important que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration de sa structure tarifaire. Ce point est abordé plus avant à la rubrique « Risque financier » du présent document.

Réserves

Depuis 2001, la CVMO dispose d'une réserve de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues. Les principaux critères de placement des fonds de la réserve sont la protection du principal et la liquidité. Les revenus de la réserve sont affectés aux activités générales.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont augmenté de 25,4 % pour atteindre 2,7 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2011). Le principal facteur ayant contribué à cette augmentation est le montant dû par le gouvernement du Canada au titre de la récupération de la TVH (704 000 \$) (437 000 \$ en 2011).

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers de son choix. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque les règlements sont approuvés ou les ordonnances, rendues doivent être versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario et ne peuvent être utilisés pour financer les activités de la CVMO. Les modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières* en décembre 2004 ont éliminé l'obligation d'obtenir l'approbation du ministre pour attribuer les fonds affectés. En ce qui concerne les sanctions pécuniaires imposées, la façon juste et appropriée d'utiliser ces sommes est déterminée en conformité avec les lois applicables, les ordonnances des tribunaux et l'intérêt public.

En 2012, la CVMO a perçu 2,8 millions de dollars (4,5 millions de dollars en 2011) au titre des règlements affectés et des ordonnances. Conformément à la décision du Conseil, la CVMO a versé 4,4 millions de dollars au Fonds pour l'éducation des investisseurs (3 millions de dollars en 2011). Au 31 mars 2012, la CVMO détenait 47,2 millions de dollars (43,6 millions de dollars en 2011) en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. La CVMO et l'OCRCVM ont récemment confié à Ernst & Young Inc. l'administration de la distribution des fonds recouverts à la suite de règlements conclus dans le cadre des activités d'application de la loi aux investisseurs admissibles qui avaient fait l'achat de papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) émis par des tiers. La CVMO s'est engagée à verser 27,6 millions de dollars dans le cadre de ce processus. L'objectif est de distribuer directement les fonds aux investisseurs admissibles d'ici septembre 2012. Après la fin de l'exercice, soit le 24 avril 2012, le conseil d'administration de la CVMO a autorisé un paiement supplémentaire de 3,9 millions de dollars au Fonds pour l'éducation des investisseurs à titre de soutien financier pour l'exercice 2013.

Depuis 2005, la CVMO a le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires pour des infractions au droit ontarien des valeurs mobilières. Elle continue d'éprouver des difficultés au moment de recouvrer ces sommes, les intimés ayant souvent des biens limités, étant peu solvables ou ayant quitté l'Ontario. Bien que la CVMO cherche énergiquement à récupérer les montants impayés, seulement 112,2 millions de dollars (46,3 %) sur les 242,3 millions imposés en sanctions depuis 2005 ont été recouverts. Des 130,2 millions de dollars impayés, 5,4 millions pourraient être recouverts et comptabilisés dans les états financiers de la CVMO. Environ 41 % (54 millions de dollars) des 130,2 millions de dollars impayés sont liés à deux causes.

Fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM

Au 31 mars 2012, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) avait versé à la CVMO une somme de 79,2 millions de dollars (62,6 millions de dollars en 2011), représentant le surplus accumulé de fonctionnement du SEDAR, de la BDNI et du SEDI depuis leur création. Les intérêts que ces fonds ont rapportés jusqu'en 2012 se sont élevés à 3,8 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2011); ils sont inclus dans le solde des fonds pour le redéveloppement des systèmes des ACVM.

Comme le décrit la note 7 des états financiers, ces fonds peuvent servir à améliorer les systèmes, à en réduire les droits ou à compenser le manque à gagner du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Le SEDAR n'a enregistré aucun déficit en 2012. Du total des fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM au 31 mars 2012, 28,2 millions de dollars (25,8 millions de dollars en 2011) sont à la disposition du SEDAR, 15,3 millions de dollars (10,9 millions de dollars en 2011) à celle du SEDI et 37 millions de dollars (28,1 millions de dollars en 2011) à celle de la BDNI. La CVMO s'est engagée à payer sa part des manques à gagner annuels découlant du fonctionnement du SEDAR (45,1 %), du SEDI (25 %) et de la BDNI (36,07 %), le cas échéant, en l'absence de surplus accumulé.

Au cours de l'exercice, des travaux ont été entrepris afin de préparer une demande de propositions dans le but de trouver un nouveau fournisseur de services pour exploiter les systèmes de TI des ACVM. En outre, du travail préparatoire a été accompli sur les exigences préliminaires de redéveloppement de ces systèmes. Au 31 mars 2012, le total des paiements cumulatifs relatifs à ce projet s'élevait à 2,5 millions de dollars. Les travaux de redéveloppement seront financés à l'aide des fonds détenus en fiducie.

Immobilisations corporelles

Les dépenses en immobilisations corporelles ont augmenté de 42,1 % pour atteindre 1,9 million de dollars (1,3 million de dollars en 2011). Cette hausse découle du rajeunissement des ordinateurs portables de la CVMO.

(en milliers de dollars)	2012	2011	% d'écart
Mobilier et matériel	55 \$	40 \$	38
Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et autre matériel de TI	1 751	1 134	54
Améliorations locatives et autres biens immobilisés	71	147	(52)
Total	1 877	1 321	42

Passif

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs ont augmenté de 13,9 % pour atteindre 15,2 millions de dollars (13,4 millions de dollars en 2011). Les principaux facteurs ayant contribué à cette augmentation sont les hausses des primes (389 000 \$) et de la masse salariale (502 000 \$).

Le passif de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2011) au titre des régimes de retraite représente les obligations futures en vertu des régimes de retraite complémentaires des présidents et des vice-présidents actuels et précédents. Au 31 mars 2012, les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation étaient de 2,4 millions de dollars (2 millions de dollars en 2011). Le passif comptabilisé au titre des régimes de retraite s'est élevé à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2011). La charge afférente de la CVMO pour l'exercice était de 117 000 \$ (307 000 \$ en 2011); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Cette baisse est principalement attribuable à l'amortissement des coûts des services passés au moment du passage aux IFRS.

La CVMO s'est engagée à verser les loyers indiqués à la note 11 afférente aux états financiers.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et la documentation, mise à jour au besoin. L'efficacité opérationnelle a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2012. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que le CIIF était efficace et ne présentait aucune faiblesse importante.

Il n'y a eu au cours du dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mars 2012, aucun changement qui ait eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence marquée sur le contrôle interne de l'information financière de la CVMO. Le président et le contrôleur attestent la conception et l'efficacité du CIIF dans l'Énoncé de responsabilité et d'attestation de la direction.

Estimations comptables cruciales

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période. Une estimation comptable est jugée critique si elle nous oblige à émettre des hypothèses sur des questions qui s'avèrent très incertaines au moment de l'estimation, s'il avait été raisonnable d'utiliser différentes estimations pendant la période en cours ou s'il est raisonnablement probable que l'estimation fluctue d'une période à l'autre, ce qui aurait une incidence importante sur notre situation financière, l'évolution de celle-ci ou nos résultats d'exploitation. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des attentes de la direction. Pour tenir compte de cela, la CVMO se sert de diverses techniques et hypothèses d'estimation pour préparer les états financiers. Parmi les éléments qui ont fait l'objet d'estimations, citons la possibilité de recouvrement des créances clients et autres débiteurs, l'évaluation des obligations au titre des régimes de retraite, la durée utile estimée des immobilisations corporelles, le total des comptes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que la possibilité de recouvrement des sommes dues en vertu des règlements affectés et des ordonnances. On a fait preuve de jugement pour déterminer s'il fallait consolider le Fonds pour l'éducation des investisseurs. Lorsqu'il y a lieu, comme par exemple en ce qui concerne les questions relatives aux régimes de retraite, la CVMO fait appel à l'expertise de professionnels indépendants afin de l'aider à calculer ces estimations. De l'avis de la direction, aucune des estimations décrites à la note 2 des états financiers de 2012 n'exige que la CVMO pose des hypothèses concernant des questions très incertaines. C'est pourquoi aucune des estimations n'est considérée comme étant une « estimation comptable cruciale ».

Risques et incertitudes

La diversité des risques que la CVMO doit gérer continue de s'élargir en raison du rythme du changement et de la mondialisation continue des entités financières et de leurs activités :

- *Développements sur l'ensemble des marchés des investissements* : Ces changements peuvent se rapporter aux produits, à la structure du marché, aux opérations ou aux activités des intermédiaires du marché.
- *Développements sur les scènes nationale et internationale de la réglementation* : La mondialisation, qui touche de plus en plus d'économies et de marchés, a créé la nécessité d'examiner les changements qui pourraient être apportés à la manière d'envisager de nombreux aspects de la réglementation des services financiers.
- *Développements ayant trait à la perception des parties intéressées à l'égard de l'efficacité de la réglementation* : Malgré les efforts soutenus et les ressources mobilisées par les organismes de réglementation, un écart subsiste entre les attentes du public et sa perception de l'efficacité des mesures réglementaires.

L'amélioration de la détection et de la gestion des risques a été désignée comme un objectif important au cours de l'exercice de planification stratégique que la CVMO a récemment achevé. Cette dernière doit comprendre ceux qu'elle réglemente pour pouvoir réagir aux risques émergents plus rapidement et de façon plus appropriée. La CVMO doit accorder une attention particulière aux risques pour les détecter et les atténuer efficacement. La CVMO mettra sur pied un comité des risques émergents qui collaborera avec le personnel élargi de recherche et d'analyse à l'établissement d'un cadre global lui permettant de détecter et d'analyser les risques. Elle s'assurera que ce programme est déployé à l'échelle de l'organisme et régulièrement mis à jour. La CVMO s'appuiera sur les connaissances acquises grâce à ces activités pour améliorer ses démarches réglementaires.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel peut être défini comme étant le risque de perte directe ou indirecte occasionnée par l'environnement de fonctionnement ou des événements externes, ou encore par des processus internes, des employés ou des systèmes inadéquats. La direction assume la responsabilité du contrôle du risque opérationnel au quotidien en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus ou autres mesures appropriées, ainsi que la conformité avec ces programmes, pour réduire le risque opérationnel.

Des groupes de soutien spécialisés, tels que les Ressources humaines, les Services généraux et le Bureau du chef du contentieux, appuient la gestion de l'exploitation en assurant notamment la supervision de la sécurité des données de l'organisme, des exigences relatives à la conduite des employés, de la stabilité et de la fiabilité de la technologie, des

contrôles financiers, des assurances et de la conformité à la loi. La CVMO a adopté des politiques et des processus permettant de déceler, de gérer et de contrôler les risques opérationnels. En voici les éléments clés :

- des examens réguliers des mesures de sécurité des systèmes pour surveiller les contrôles et en dépister les points faibles éventuels afin d'éviter que des parties externes accèdent aux données de la CVMO;
- l'atténuation des risques à l'égard des éléments d'actif en souscrivant des assurances, s'il y a lieu;
- la séparation des tâches entre les fonctions clés.

Les risques opérationnels peuvent comprendre un risque pour la réputation de la CVMO. La CVMO contrôle le risque associé à la réputation au moyen de son code de déontologie et des pratiques de gouvernance établies par son conseil d'administration (des renseignements supplémentaires sont accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca), ainsi que d'autres programmes, politiques et méthodes de gestion du risque et de cours de formation spécifiques.

La CVMO est, de temps à autre, impliquée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférant, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période durant laquelle ils auront été conclus. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et le résultat final de ces poursuites. Toutefois, la direction de la CVMO ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de sa situation financière.

La perturbation du fonctionnement de l'une ou l'autre des principales applications de systèmes (SEDAR, BDNI et SEDI) qu'exploite CDS INC. (CDS) au nom des ACVM, dont la CVMO, constitue une source de risque potentiel. CDS récupère les coûts d'exploitation des systèmes en imposant des droits d'utilisation aux déclarants. En 2012, 92,9 % (91,1 % en 2011) du total des produits de la CVMO provenant des droits réglementaires ont été perçus par l'entremise de ces applications nationales (38,6 % par le SEDAR et 54,3 % par la BDNI). On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes. L'accord d'exploitation actuel conclu avec CDS pour ces systèmes a été prolongé jusqu'en octobre 2013. Une stratégie de redéveloppement de ces systèmes a été définie par le Bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM et un plan de mise en œuvre a été adopté. En outre, on a décidé de lancer des appels d'offres pour le fonctionnement des systèmes actuels parallèlement à la mise en place de systèmes de remplacement.

Les ACVM exigent que CDS fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (CSAE 3416) qui prévoit un examen de la conception des contrôles internes opérationnels de chaque système. De plus, CDS doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans.

Risque financier

La CVMO maintient un environnement de contrôle interne rigoureux, comprenant la supervision par la direction afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS.

La majeure partie des produits de la CVMO provient des droits de participation. Le modèle tarifaire de la CVMO utilise une structure progressive pour atténuer l'incidence des fluctuations des marchés afin de tenter de stabiliser les produits. Bien que le modèle tarifaire ait atteint cet objectif sur des périodes de plusieurs années, la prévisibilité des produits de la CVMO pour une année donnée est plus incertaine, les droits de participation étant toujours assujettis aux fluctuations des marchés. Les prévisions relatives aux produits de la CVMO pour 2013 tiennent compte d'une croissance prévue des marchés de 5 %. Si ce taux de croissance n'était pas atteint, les produits pourraient être considérablement inférieurs aux prévisions, mais ne devraient pas nuire aux activités de la CVMO.

Poursuite des activités

En cas de perturbation provenant de l'extérieur, la CVMO dispose d'un plan robuste de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels. Des plans détaillés de poursuite des activités sont en place pour chaque fonction administrative prioritaire. Chaque plan fonctionnel comprend des procédures documentées de récupération, y compris des solutions de rechange manuelles et autres stratégies d'atténuation. Des contrats ont été octroyés à l'égard d'installations et de services de récupération hors site et ces derniers ont été mis à l'essai avec succès en 2012. Le personnel dispose d'une capacité d'accès à distance pour accéder à tous les systèmes essentiels de la CVMO. Le plan de la CVMO fait l'objet d'examen et d'améliorations constants en vue d'y intégrer des stratégies de récupération des données et des fonctionnalités et de reprise des activités pour divers scénarios de perturbation. Un autre élément clé du plan de la CVMO concerne ses interfaces avec les organismes d'autoréglementation et autres participants au marché clés et comprend des stratégies permettant de réagir de façon efficace à différents scénarios de perturbation des marchés.

Perspective 2013

L'énoncé de priorités 2012-2013 de la CVMO indique les priorités et les projets d'initiatives de la Commission au cours de la prochaine année. Le document est affiché sur le site www.osc.gov.on.ca. La CVMO a défini cinq priorités importantes pour 2013 :

1. mettre en place une réglementation adaptable;
2. établir un régime efficace de conformité et d'application de la loi;
3. offrir une solide protection aux investisseurs;
4. être un organisme moderne, responsable et efficient;
5. appuyer et promouvoir la stabilité financière.

Des renseignements sur les initiatives projetées en ce qui a trait à la réalisation de ces priorités sont fournis au début du rapport annuel.

Produits et surplus de la CVMO

Dans l'ensemble, la CVMO prévoit qu'en 2012-2013, ses produits augmenteront de 9,2 % par rapport aux produits réels de 2011-2012. Cette prévision tient compte des augmentations de droits établies pour l'exercice à venir et d'une croissance prévue des marchés de 5 %. Lorsque la CVMO a revu sa structure tarifaire triennale en avril 2010, les droits ont été fixés à des niveaux permettant de générer des produits qui seraient inférieurs aux coûts prévus. L'objectif était d'éliminer le surplus accumulé au cours de la période triennale précédente. En fonction des produits prévus et du budget proposés pour 2012-2013, la CVMO prévoit un déficit de fonctionnement en 2012-2013. Par conséquent, le surplus de la CVMO devrait s'élever à environ 7 millions de dollars le 31 mars 2013.

Démarche de budgétisation pour 2012-2013

Le contexte financier actuel pose des défis à ceux que la CVMO réglemente ainsi qu'à la Commission elle-même. En dépit de l'amélioration de la conjoncture économique mondiale, des incertitudes demeurent quant aux issues possibles sur le plan économique et l'instabilité des marchés financiers persiste. Les principaux facteurs contextuels qui influent sur le travail de la CVMO ont été présentés précédemment dans le rapport annuel.

Le travail de la CVMO continue de prendre de l'ampleur. La Commission a besoin de nouveaux outils et de nouvelles ressources ayant des compétences spécialisées afin de répondre à l'évolution des demandes auxquelles elle fait face. La consultation, tant à l'échelon national qu'à l'étranger, fait de plus en plus partie intégrante de ses activités. La CVMO doit également relever le défi que représente le respect des objectifs budgétaires du gouvernement. Au cours de la dernière année, elle a redéployé un nombre important de ressources internes existantes pour s'occuper des priorités liées aux marchés émergents. À mesure que la CVMO s'efforce de relever les défis en constante évolution auxquels elle fait face, elle devra continuer de chercher vigoureusement à améliorer ses processus et à trouver des façons de réduire ses coûts, tout en en faisant davantage avec ses ressources actuelles.

Le budget 2012-2013 de la CVMO est axé sur l'investissement dans les stratégies clés présentées dans le plan stratégique triennal qu'elle a récemment achevé. Alors que le personnel affecté à ces initiatives proviendra en partie d'un redéploiement des ressources existantes, la portée des initiatives est telle que des ressources supplémentaires s'avèrent nécessaires.

Le budget prévoit une augmentation des produits de 10 millions, ou 11,1 % par rapport à ceux de 2011-2012 et 10,2 % par rapport au budget de 2011-2012. Les salaires et les avantages sociaux, d'un montant de 74,8 millions de dollars, soit 74,8 % du budget, prévoient une augmentation de 5,4 millions de dollars, soit 7,7 %, par rapport à 2011-2012. L'augmentation des coûts relatifs aux salaires et aux avantages sociaux tient compte des éléments suivants :

- de nouveaux postes ont été approuvés en vue de réaliser les initiatives stratégiques;
- les coûts annuels complets des postes vacants et des employés embauchés en 2011-2012;
- des coûts de réorganisation plus élevés en raison du réalignement avec les priorités énoncées dans le plan stratégique de la CVMO.

Le budget 2012-2013 prévoit du financement pour l'embauche de nouveaux employés principalement dans les domaines suivants :

- la solution des problèmes relatifs à la structure des marchés qui sont de plus en plus nombreux et complexes;
- la création d'un nouveau bureau de l'investisseur et sa dotation en personnel;
- la mise en place du nouveau bureau de formation des comptables agréés de la CVMO, reconnu par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario;
- la prestation de services de soutien en matière d'analyse et de recherche afin de permettre à la CVMO d'adopter une démarche davantage axée sur les faits.

Ces initiatives soutiendront les résultats que vise la CVMO en matière de réglementation. La CVMO s'engage à devenir un organisme de réglementation du XXI^e siècle; elle doit attirer, maintenir en poste et motiver du personnel possédant les compétences et l'expérience nécessaires. Elle croit qu'en devenant un employeur de premier plan, elle pourra attirer du personnel compétent. Par conséquent, des ressources ont été affectées à diverses initiatives en matière de ressources humaines afin de mettre sur pied la structure organisationnelle et le contexte de perfectionnement appropriés.

(en milliers de dollars)	2011-12			Budget 2012-2013 c. budget 2011-2012		Budget 2012-2013 c. chiffres réels 2011-2012	
	2011-12 Budget	Chiffres réels	2012-13 Budget	Écart	% d'écart	Écart	% d'écart
Produits	80 287 \$	85 638 \$	93 524 \$	13 237 \$	16,5	7 886 \$	9,2
Charges	90 706	90 025	99 986	9 280	10,2	9 961	11,1
Insuffisance des produits sur les charges	(10 419)	(4 387)	(6 462)	3 957			
Dépenses en immobilisations	2 396 \$	1 877 \$	8 057 \$	5 661 \$			

L'augmentation importante du budget d'immobilisations comprend principalement l'aménagement des locaux supplémentaires récemment acquis ainsi que la réorganisation et le réaménagement des locaux existants de la CVMO. Le budget comprend également d'importants investissements visant à soutenir la mise à niveau et le développement des technologies de l'information de la CVMO, qui contribueront à favoriser l'excellence sur le plan de l'exécution de ses activités.